

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 août 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : La conseillère France Gosselin.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte. Le maire remet la médaille du Souverain pour les bénévoles à monsieur Pierre Bergeron. À cette occasion, il souligne ses réalisations remarquables et son implication exceptionnelle à titre de bénévole, lesquelles contribuent au rayonnement de la Municipalité de Saint-Amable.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

213-08-18

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 14 août 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 14 août 2018, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 14 août 2018
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2018
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2018 – Projet de règlement 704-03-2018
 - 3.3 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal
- 4. Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois

5. Administration générale

- 5.1 Embauche – Col bleu surnuméraire – Remplacement pour cause de maladie

6. Communications

- 6.1 Adoption – Politique d’affichage urbain révisée

7. Greffe

- 7.1 Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement – Règlement 736-01-2018 modifiant le Règlement 736-00-2015 sur la prévention des incendies afin d’y apporter diverses corrections et précisions, d’augmenter le montant de certaines amendes et d’ajouter des dispositions visant notamment à encadrer les feux à ciel ouvert et les brûlages, les voies d’accès prioritaires et l’équipement de cuisson commercial
- 7.2 Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement – Règlement 750-03-2018 modifiant le Règlement 491-02 concernant les branchements aux égouts et à l’aqueduc dans la Municipalité de Saint-Amable afin d’ajouter des dispositions relatives à certains types de raccordement, d’augmenter le montant de certaines amendes, de corriger des erreurs matérielles et d’ajouter des précisions
- 7.3 Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement – Règlement 756-01-2018 modifiant le Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Municipalité pour l’année 2018
- 7.4 Adoption – Règlement 691-02-2018 modifiant le Règlement 691-00-2012 sur le Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Amable afin d’ajouter des règles relatives à l’après-mandat de certains employés
- 7.5 Adoption – Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils
- 7.6 Autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d’achat – 298, rue Principale (partie du lot 220-1 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

8. Service incendie

S.O.

9. Service des loisirs culturels

S.O.

10. Service des loisirs récréatifs et communautaires

- 10.1 Autorisation de signature et désignation d’un responsable – Entente concernant le déroulement d’animations pour la période 2018-2019 – GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement
- 10.2 Autorisation de signature – Addenda numéro 1 – Entente

concernant la gestion de la piscine extérieure – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie

- 10.3 Autorisation de signature et désignation d'un responsable – Entente de location d'un emplacement et de prêt d'équipement pour la tenue du festival d'été de Saint-Amable – Centre d'entraide bénévole de St-Amable Inc. et Société pour l'épanouissement des jeunes de St-Amable
- 10.4 Approbation – Plan d'action pour les aînés 2019-2022 – Politique familiale – Municipalité amie des aînés (MADA)

11. Services techniques

S.O.

12. Trésorerie et finances

S.O.

13. Urbanisme

- 13.1 Avis de motion et adoption d'un Premier projet de règlement – Règlement 712-22-2018 modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier diverses dispositions (omnibus)
- 13.2 Avis de motion et adoption d'un Projet de règlement – Règlement 762-01-2018 modifiant le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable afin de confier la responsabilité de la vérification de la tuyauterie aux Services techniques et des travaux publics et d'abroger des dispositions sur l'utilisation de la voie publique
- 13.3 Demande de dérogation mineure numéro 2018-025-DM – 288, rue Principale (lot 200-13-P du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.4 Demande de dérogation mineure numéro 2018-024-DM – 556-558, rue Denise (lot 194-159 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.5 Demande de dérogation mineure numéro 2018-026-DM – 209, rue Dominique (lot 199-203 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.6 Demande de dérogation mineure numéro 2018-027-DM – 201, rue Dominique (lot 199-285 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.7 Demande de dérogation mineure numéro 2018-028-DM – 245, rue Bénard (lot 217-733 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.8 Demande de modification d'un usage conditionnel numéro 2018-002-UC – 154-156, rue Principale (lot 224-6 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.9 Demande d'aliénation et demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-005-AG et autorisation de signature – Lots 176-14-P et 176-16 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie, rue Émile – Commission de

protection du territoire agricole du Québec

- 13.10 Demande d'aliénation et demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-003-AG – 114, rue Principale (lot 225-1 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole du Québec

14. Courrier reçu

- a) **Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville**
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2018
- b) **Ville de Beloeil**
- Résolution 2018-06-339 – Constitution de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) – Entente – Autorisation de signature
- c) **Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu**
- Résolution 2018-07-090 – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- d) **Municipalité de McMasterville**
- Résolution 2018-234 – Autorisation de signature - Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

15. Points d'information et période de questions

16. Levée de la séance

- 16.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAUX

214-08-18 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

215-08-18 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2018 – Projet de règlement 704-03-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2018 concernant le Projet de règlement 704-03-2018.

Adoptée à l'unanimité.

216-08-18

Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal

CONSIDÉRANT les sommaires déposés sous les numéros DG-18-08-01, LR-18-08-04 et UR-18-08-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt des documents suivants :

- procès-verbal de la réunion du Sous-comité Municipalité amie des aînés (MADA) du 27 juin 2018, tel que présenté;
- compte rendu de la réunion du Comité de relance économique agricole du 11 juillet 2018, tel que présenté;
- compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMPTES DU MOIS

217-08-18

Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (201 commandes)	242 783,07 \$
Montant total des dépenses du rapport (135 factures)	373 927,79 \$
Salaires périodes 15 et 16	286 717.22 \$
Total	903 428,08 \$

Signé ce 14 août 2018.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

218-08-18 Embauche – Col bleu surnuméraire – Remplacement pour cause de maladie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un col bleu surnuméraire, en vue d'un remplacement pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-08-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER, à compter du 16 août 2018, monsieur Simon Labelle, à titre de col bleu surnuméraire, en vue d'un remplacement pour cause de maladie, et ce, pour une période de huit à douze semaines.

Adoptée à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS

219-08-18 Adoption – Politique d'affichage urbain révisée

CONSIDÉRANT que la Politique d'affichage urbain adoptée en juillet 2015 au moyen de la résolution 202-07-15;

CONSIDÉRANT que cette Politique nécessite des modifications, notamment en ce qui a trait à la procédure d'impression d'affiches de type « coroplast », à la demande des organismes reconnus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro CO-18-08-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique d'affichage urbain révisée de la Municipalité de Saint-Amable, telle que présentée en annexe des présentes;

D'ABROGER la Politique d'affichage urbain adoptée en juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité.

7. GREFFE

220-08-18 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 736-01-2018 modifiant le Règlement 736-00-2015 sur la prévention des incendies afin d'y apporter diverses corrections et précisions, d'augmenter le montant de certaines amendes et d'ajouter des dispositions visant notamment à encadrer les feux à ciel ouvert et les brûlages, les voies d'accès prioritaires et l'équipement de cuisson commercial

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 736-00-2015 sur la prévention des incendies;

Le conseiller Robert Gagnon donne avis que le Règlement 736-01-2018 modifiant le Règlement 736-00-2015 sur la prévention des incendies afin d'y apporter diverses corrections et précisions, d'augmenter le montant de certaines amendes et d'ajouter des dispositions visant notamment à encadrer les feux à ciel ouvert et les brûlages, les voies d'accès prioritaires et l'équipement de cuisson commercial sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 736-01-2018 modifiant le Règlement 736-00-2015 sur la prévention des incendies afin d'y apporter diverses corrections et précisions, d'augmenter le montant de certaines amendes et d'ajouter des dispositions visant notamment à encadrer les feux à ciel ouvert et les brûlages, les voies d'accès prioritaires et l'équipement de cuisson commercial » est déposé séance tenante.

221-08-18

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 750-03-2018 modifiant le Règlement 491-02 concernant les branchements aux égouts et à l'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des dispositions relatives à certains types de raccordement, d'augmenter le montant de certaines amendes, de corriger des erreurs matérielles et d'ajouter des précisions

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 491-02 concernant les branchements aux égouts et à l'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Amable;

Le conseiller Mathieu Daviault donne avis que le Règlement 750-03-2018 modifiant le Règlement 491-02 concernant les branchements aux égouts et à l'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des dispositions relatives à certains types de raccordement, d'augmenter le montant de certaines amendes, de corriger des erreurs matérielles et d'ajouter des précisions sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 750-03-2018 modifiant le Règlement 491-02 concernant les branchements aux égouts et à l'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des dispositions relatives à certains types de raccordement, d'augmenter le montant de certaines amendes, de corriger des erreurs matérielles et d'ajouter des précisions » est déposé séance tenante.

222-08-18

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 756-01-2018 modifiant le Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018;

Le conseiller Michel Martel donne avis que le Règlement 756-01-2018 modifiant le Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018 sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 756-01-2018 modifiant le Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018 » est déposé séance tenante.

223-08-18 Adoption – Règlement 691-02-2018 modifiant le Règlement 691-00-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des règles relatives à l'après-mandat de certains employés

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Martel et que ce dernier a présenté brièvement le projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, sans modification, tel que présenté, le Règlement 691-02-2018 modifiant le Règlement 691-00-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des règles relatives à l'après-mandat de certains employés.

Adoptée à l'unanimité.

224-08-18 Adoption – Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 587-06 relatif aux animaux, afin d'encadrer les chenils sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, sans modification, tel que présenté, le Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils.

Adoptée à l'unanimité.

225-08-18 Autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat – 298, rue Principale (partie du lot 220-1 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite faire effectuer des aménagements visant à améliorer la fluidité de la circulation automobile sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-08-06;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre d'achat intitulée « Offre d'achat – Immeuble situé au 298, rue Principale à Saint-Amable – Partie du lot 220-1 du Cadastre de la Paroisse officielle de Sainte-Julie » avec madame Colette Forget pour un montant total de 453 000 \$, cette offre étant annexée à la présente résolution, ainsi que tout autre document nécessaire à cette acquisition, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

8. INCENDIES
S.O.

9. LOISIRS CULTURELS
S.O.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

226-08-18

Autorisation de signature et désignation d'un responsable – Entente concernant le déroulement d'animations pour la période 2018-2019 – GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-08-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente concernant le déroulement d'animations pour la période 2018-2019 avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire;

DE DÉSIGNER, aux fins des présentes, la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires à titre de personne responsable de l'application de l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

227-08-18

Autorisation de signature – Addenda numéro 1 – Entente concernant la gestion de la piscine extérieure – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT l'entente concernant la gestion de la piscine extérieure intervenue entre la Municipalité et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) le 29 mai 2017 et la résolution 100-04-17 autorisant sa signature;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'entente initiale afin d'y ajouter des dispositions prévoyant le renouvellement automatique de l'entente;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-08-06;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Michel Martel
le conseiller Robert Gagnon

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'addenda numéro 1 à l'entente concernant la gestion de la piscine extérieure avec le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

228-08-18

Autorisation de signature et désignation d'un responsable – Entente de location d'un emplacement et de prêt d'équipement pour la tenue du Festival d'été de Saint-Amable – Centre d'entraide bénévole de St-Amable Inc. et Société pour l'épanouissement des jeunes de St-Amable

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-08-01;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère Vicky Langevin
le conseiller Mathieu Daviault

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente de location d'un emplacement et de prêt d'équipement pour la tenue du Festival d'été de Saint-Amable avec le Centre d'entraide bénévole de St-Amable Inc. et la Société pour l'épanouissement des jeunes de St-Amable ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire;

DE DÉSIGNER, aux fins des présentes, la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires à titre de personne responsable de l'application de l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

229-08-18

Approbation – Plan d'action pour les aînés 2019-2022 – Politique familiale – Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est important de miser sur une qualité de vie supérieure pour ses citoyens aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite mobiliser ses citoyens afin de concrétiser sa vision d'un milieu sain, sûr et adapté à la réalité des aînés, en vue de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-08-03;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Michel Martel
la conseillère Marie-Ève Tanguay

D'APPROUVER, tel que présenté, le plan d'action pour les aînés 2019-2022, lequel vise à améliorer le bien-être de l'ensemble des Amabliens;

DE DIFFUSER ce plan et d'en confier le suivi au Sous-comité Municipalité amie des aînés (MADA).

Adoptée à l'unanimité.

11. SERVICES TECHNIQUES

S.O.

12. TRÉSORERIE

S.O.

13. URBANISME

230-08-18

Avis de motion et adoption d'un Premier projet de règlement - Règlement 712-22-2018 modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier diverses dispositions (omnibus)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013 afin :

- d'ajouter des dispositions relatives :
 - à la vente et à la production de cannabis;
 - aux pergolas;
 - aux garages accessoires aux classes d'usages habitation de cinq à huit logements (h3), habitation de neuf logements et plus (h4) et habitation communautaire (h5);
 - aux kiosques saisonniers de vente de produits de la ferme;
- d'ajouter et de modifier des dispositions relatives à l'affichage temporaire et permanent;
- d'ajouter un usage dans la classe d'usages industrie semi-commerciale (i2)
- d'abroger les dispositions relatives :
 - à la marge avant obligatoire pour un bâtiment principal adjacent à un ou plusieurs bâtiments principaux existants;
 - au droit d'installer une clôture barbelée sur un terrain industriel;
- de modifier des dispositions relatives :
 - à la marge avant d'un bâtiment principal érigé sur un terrain adjacent à un ou des bâtiments principaux dérogatoires quant à leur implantation;
 - à la distance à conserver entre deux espaces de stationnement pour la classe d'usages habitation unifamiliale (h1);
 - au stationnement et à l'entreposage saisonniers;
 - à la liste des arbres comportant des restrictions de plantation;
- de réduire les distances de dégagement minimales entre certains types de bâtiments, sur un terrain résidentiel;
- de préciser les zones assujetties à l'obligation d'avoir un lampadaire privé sur un terrain résidentiel;
- de permettre la vente de sapins de Noël sur un terrain de la classe d'usages industrie semi-commerciale (i2);
- d'y apporter certaines modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Le conseiller Mathieu Daviault donne avis que le Règlement 712-22-2018 modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier diverses dispositions (omnibus) sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-22-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier diverses dispositions (omnibus) », et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 10 septembre 2018 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

231-08-18

Avis de motion et adoption d'un Projet de règlement – Règlement 762-01-2018 modifiant le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable afin de confier la responsabilité de la vérification de la tuyauterie aux Services techniques et des travaux publics et d'abroger des dispositions sur l'utilisation de la voie publique

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 118 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1)

Le conseiller Robert Gagnon donne avis que le Règlement 762-01-2018 modifiant le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable afin de confier la responsabilité de la vérification de la tuyauterie aux Services techniques et des travaux publics et d'abroger des dispositions sur l'utilisation de la voie publique sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Projet de règlement 762-01-2018 intitulé « Règlement 762-01-2018 modifiant le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable afin de confier la responsabilité de la vérification de la tuyauterie aux Services techniques et des travaux publics et d'abroger des dispositions sur l'utilisation de la voie publique », et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 10 septembre 2018 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

232-08-18

Demande de dérogation mineure numéro 2018-025-DM – 288, rue Principale (lot 200-13-P du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement à l'article 180 du Règlement de zonage numéro 712-00-2013 :

1) permettre la construction d'un garage détaché ayant une porte de garage d'une hauteur de 4,11 m, alors que la hauteur maximale prescrite d'une porte de garage est de 3,10 m (hauteur excédentaire de 1,01 m);

2) permettre la construction d'un garage détaché ayant des murs d'une hauteur de 4,47 m, alors que la hauteur maximale prescrite des murs d'un garage détaché est de 3,70 m (hauteur excédentaire de 0,77 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que la possibilité de stationner un véhicule récréatif à l'intérieur d'un garage résidentiel ne constitue pas un motif valable pour autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du CCU, une telle construction, localisée dans un environnement urbain, s'intégrerait difficilement au cadre bâti avoisinant;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale actuelle permet le stationnement et l'entreposage extérieurs de véhicules récréatifs sur une propriété résidentielle, à certaines conditions.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite néanmoins accepter la demande pour des motifs de nature esthétique;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-08;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-025-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

233-08-17

Demande de dérogation mineure numéro 2018-024-DM – 556-558, rue Denise (lot 194-159 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 6.2.1.1 et 6.6.3 du Règlement de lotissement 649-10 :

- permettre une largeur de terrain de 9,36 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 9,90 m (largeur insuffisante de 0,54 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-07;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-024-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

234-08-18

Demande de dérogation mineure numéro 2018-026-DM – 209, rue Dominique (lot 199-203 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement 649-10 et aux articles 47, 62 et au paragraphe 5 de l'article 173 de l'Annexe 3 du Règlement de zonage numéro 712-00-2013:

- 1) permettre une profondeur de terrain de 25 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 5 m);
- 2) permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de 7,04 m de la ligne arrière, alors que la marge arrière minimale prescrite est de 7,50 m (distance insuffisante de 0,46 m);
- 3) permettre l'implantation d'un balcon rattaché au bâtiment principal à une distance de 3,38 m de la ligne arrière, alors que la distance minimale prescrite est de 3,50 m (distance insuffisante de 0,12 m);
- 4) permettre l'implantation d'un garage détaché à une distance de 1,67 m du bâtiment principal, alors que la distance minimale prescrite entre un bâtiment principal et un garage détaché est de 3 m (distance insuffisante de 1,33 m);

5) permettre un empiètement des cases de stationnement de 0,68 m dans l'emprise de la rue, alors qu'une case de stationnement doit être située à une distance minimale de 2 m d'une ligne avant de terrain (distance insuffisante de 2,68 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-09;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-026-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

235-08-18

Demande de dérogation mineure numéro 2018-027-DM – 201, rue Dominique (lot 199-285 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement aux articles 47, 62 et au paragraphe 5 de l'article 173 de l'Annexe 3 du Règlement de zonage numéro 712-00-2013:

1) permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de 7,04 m de la ligne arrière, alors que la marge arrière minimale prescrite est de 7,50 m (distance insuffisante de 0,46 m);

2) permettre l'implantation d'un balcon rattaché au bâtiment principal à une distance de 3,38 m de la ligne arrière, alors que la distance minimale prescrite est de 3,50 m (distance insuffisante de 0,12 m);

3) permettre l'implantation d'un garage détaché à une distance de 1,67 m du bâtiment principal, alors que la distance minimale prescrite entre un bâtiment principal et un garage détaché est de 3 m (distance insuffisante de 1,33 m);

4) permettre un empiètement des cases de stationnement de 0,68 m dans l'emprise de la rue, alors qu'une case de stationnement doit être située à une distance minimale de 2 m d'une ligne avant de terrain (distance insuffisante de 2,68 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-10;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-027-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

236-08-18

Demande de dérogation mineure numéro 2018-028-DM – 245, rue Bénard (lot 217-733 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 56 et 173 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- permettre l'implantation d'une piscine creusée à une distance de 1,50 m de la ligne arrière de terrain, alors que la distance minimale prescrite entre la paroi de la piscine creusée et la ligne arrière de terrain est de 2,25 m lorsque le terrain est adjacent à un parc (distance insuffisante de 0,75 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-11;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-028-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

237-08-18

Demande de modification d'un usage conditionnel numéro 2018-002-UC – 154-156, rue Principale (lot 224-6 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel numéro 2016-003-UC autorisée par la résolution 242-08-16;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 26 à 26.2 du Règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012:

- modifier un usage conditionnel afin de permettre l'agrandissement d'un l'usage dérogatoire protégé par droits acquis en vue de permettre l'aménagement de la voie d'accès au lave-auto et de modifier certains aménagements du terrain;

CONSIDÉRANT que l'usage proposé satisfait, de façon substantielle, aux quatre (4) critères et objectifs du Règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012;

CONSIDÉRANT que l'analyse s'est faite sur la base des documents suivants :

- formulaire de demande d'usage conditionnel, signé par M. Abdul Khaliq Qasemi pour Gestion QH inc., déposé le 11 juin 2018;
- plan d'aménagement numéro 25780 (option 26), réalisé par Parkland Fuel Corporation, version datée du 19 juin 2018 et déposée le 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, à une condition;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER, telle que présentée, la demande de modification d'un usage conditionnel numéro 2018-002-UC, afin de permettre l'agrandissement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis en vue de permettre l'aménagement de la voie d'accès au lave-auto et de modifier certains aménagements du terrain sur le lot 224-6 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie, à la condition suivante :

- que l'ensemble des aménagements proposés dans le plan ci-haut mentionné soit terminé au plus tard deux (2) mois suivant le parachèvement de la voie d'accès au lave-auto projetée.

Adoptée à l'unanimité.

238-08-18

Demande d'aliénation et demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-005-AG et autorisation de signature – Lots 176-14-P et 176-16 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie, rue Émile – Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'aliénation et une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin d'officialiser les droits de propriété de la Municipalité de Saint-Amable et l'utilisation de cette voie de circulation existante (rue Émile) sur les lots 176-14-P et 176-16 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie (lesquels font actuellement l'objet d'une procédure de rénovation cadastrale), d'une superficie approximative de 60,3118 hectares (superficie approximative visée par la demande : 0,2747 hectare);

CONSIDÉRANT que les demandes ne contreviennent à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1) exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire les demandes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-06;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon

ET RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Frédéric Neault, directeur du Service de l'urbanisme, à présenter et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, à titre de mandataire du requérant, ces demandes d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

D'ACCEPTER ET D'APPUYER, telles que présentées, la demande d'aliénation et la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ par le requérant afin d'officialiser les droits de propriété de la Municipalité de Saint-Amable et l'utilisation de cette voie de circulation existante (rue Émile) sur les lots 176-14-P et 176-16 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie;

DE CONFIRMER l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire les demandes.

Adoptée à l'unanimité.

239-08-18

Demande d'aliénation et demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-003-AG – 114, rue Principale (lot 225-1 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'aliénation et une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin d'agrandir son site commercial de façon à modifier sa voie d'accès au lave-auto, situé au 114, rue Principale, sur le lot 225-1 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie (lequel fait actuellement l'objet d'une procédure de rénovation

cadastrale), d'une superficie approximative de 0,2093 hectare (superficie approximative visée par la demande : 0,01032153 hectare);

CONSIDÉRANT que les demandes ne contreviennent à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1) exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire les demandes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-08-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER ET D'APPUYER, telles que présentées, la demande d'aliénation et la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant afin d'agrandir son site commercial de façon à modifier sa voie d'accès au lave-auto, situé au 114, rue Principale, sur le lot 225-1 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie;

DE CONFIRMER l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire les demandes.

Adoptée à l'unanimité.

14. COURRIER REÇU

e) *Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville*

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2018

f) *Ville de Beloeil*

- Résolution 2018-06-339 – Constitution de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) – Entente – Autorisation de signature

g) *Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*

- Résolution 2018-07-090 – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

h) *Municipalité de McMasterville*

- Résolution 2018-234 – Autorisation de signature - Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident exprime son inquiétude relativement aux feux à ciel ouvert dans son quartier.

- Messieurs le maire et le conseiller Robert Gagnon lui expliquent les règles applicables et la procédure à suivre en cette matière.

Un résident demande des renseignements sur les travaux routiers ayant lieu sur la rue de Touraine, sur la procédure de vidange des fosses septiques, qui sera mise en place sous peu, et sur l'offre d'achat dont il est question au point 7.6.

- Monsieur le maire lui fournit les renseignements dont il dispose sur le chantier de la rue de Touraine et sur la procédure de vidange des fosses septiques, en précisant toutefois que ce chantier relève du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et que la procédure de vidange relève, quant à elle, de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville. En outre, il fournit au résident des explications sur l'offre d'achat.

Un résident remercie le conseil pour des travaux effectués sur sa rue et il demande des précisions sur les limites de vitesse prévues sur la rue Cyrille-Lapointe et sur son prolongement dans la Ville de Sainte-Julie.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés.

Un résident demande certaines précisions sur les modalités de l'offre d'achat, dont il est question au point 7.6, ainsi que sur les règles applicables aux déversements de terre contaminée par le nématode doré et les procédures de nettoyage de la machinerie.

- Monsieur le maire lui fournit les renseignements demandés.

Un résident se plaint de la limite de vitesse actuelle sur la rue de l'Église Sud, qu'il estime trop élevée.

- Madame la conseillère Vicky Langevin souligne qu'un analyseur de vitesse sera installé sous peu sur cette rue et que la Municipalité, suivant l'analyse des résultats obtenus, pourra mettre en place des mesures appropriées pour ralentir la circulation, s'il y a lieu.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

240-08-18

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 20 h 56.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.